

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REGLEMENT (CE) No 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) No 793/93 du Conseil et le règlement (CE) No 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

REGLEMENT (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006

RÈGLEMENT (UE) N o 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relatif aux détergents

15.2. Évaluation de la sécurité chimique: aucune information disponible.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Données concernant la révision des fiches de données de sécurité:

La fiche signalétique a été révisée conformément du Règlement 453/2010/UE (Section 1-16).

La classification du mélange a été modifiée selon la réglementation 1272/2008/CE (CLP) et ses modifications.

Abréviations :

DNEL: Derived No Effect Level (Dose dérivée sans effet). PNEC: Predicted no effect concentration (Concentration prévisible sans effet) Effets CMR: Cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction. PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : très persistant et très bioaccumulable. n.d.: non-défini. n.a.: non applicable.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: version précédente de la fiche de données de sécurité (14. 01.2013 v1).

La formulation des phrases H figurant aux points 2 et 3 de la présente fiche de données de sécurité:

H314 – Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

EUH 210 – Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils relatifs à la formation : pas de données disponibles.

Cette fiche de données de sécurité a été préparée sur la base d'informations fournies par le fabricant/fournisseur et conforme à la réglementation en vigueur. Les renseignements, données et recommandations contenus dans cette fiche de données de sécurité sont donnés de bonne foi, obtenus de sources fiables et considérés vrais et précis à la date de publication ; toutefois, nous ne garantissons pas l'exhaustivité des informations. La FDS ne sera utilisée que comme un guide pour la manipulation du produit ; au cours de la manipulation et de l'utilisation du produit d'autres préoccupations peuvent survenir ou s'imposer. Il revient aux utilisateurs de déterminer si les informations ci-dessus sont appropriées et applicables à leurs situation et besoins propres et d'assumer le risque associé à l'utilisation de ce produit. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer en tous points à la réglementation locale, nationale et internationale concernant l'utilisation de ce produit.

Fiche de données de sécurité établie par : ToxInfo Ltd.

Assistance professionnelle concernant l'explication de la fiche de données de sécurité :

+36 70 335 8480; info@msds-europe.hu

Télécharger la fiche de données de sécurité :

